

Pays de la Brenne

Pratique

L'ÉCHO

Correspondants
Secteur de Saint-Gaultier

Jean-Louis Viau

Téléphone 02 54 47 04 09. Courriel jeanlouis.viau@icloud.com

Bernard Reignoux

Rue Julien Diligent. Téléphone 02 54 47 13 04.

Secteur du Blanc

Martine Tissier.

Téléphone 02 54 37 03 51. Courriel : mtissie2@yahoo.fr

LE BLANC

Mairie

Place René-Thimel, lundi et mercredi de 8 h 30 à 17 h, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Téléphone 02 54 28 36 36.

Sous-préfecture

Place du général de Gaulle du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30.

Téléphone 02 54 29 51 65.

La Poste

53 rue Artistide Briand du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Office de tourisme

Place de la Libération, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Fermé le lundi, le dimanche et le samedi après-midi.

Téléphone 02 54 37 05 13.

MÉZIÈRES-EN-BRENNE

Office de tourisme

Le moulin, 1 rue du Nord, fermé le lundi, le mardi matin, le mercredi matin et le vendredi matin.

Téléphone 02 54 38 12 24.

Cinéma

Studio République au Blanc

Joker 2 h 02 - De Todd Phillips avec Joaquin Phoenix, Frances Conroy, Robert De Niro. Interdit -12 ans. Aujourd'hui 21 h.

Shaun le mouton la ferme contre-attaque - Film d'animation de Will Becher, Richard Phel. Dim 11 h. Aujourd'hui 15 h, 17 h.

Papicha 1 h - De Mounia Meddour avec Lyna Khoudri, Shirine Boutella, Amira Hilda Douaouda. Aujourd'hui 21 h.

Chambord 1 h 30 - Documentaire de Laurent Charbonnier avec Cécile de France. Aujourd'hui 15 h.

SAINT-GAULTIER

Le 5^e Open d'escalade du GAG



Le Club des grimpeurs argentonnois galtois est celui qui compte le plus de licencié(e)s dans l'Indre.

Le GAG (club des Grimpeurs argentonnois galtois) organise samedi 16 novembre prochain son 5^e Open de blocs à la Structure artificielle d'escalade (SAE) de Saint-Gaultier.

Toute la journée, les compétitions vont s'enchaîner. De nombreux clubs d'escalade de l'Indre et des départements limitrophes seront présents avec, entre autres, le Club Escalade Région Blanoise (CERB), Raid en Indre, GAME

Val de l'Indre, MJC La Châtre Club Escalade K'M, ainsi que l'Escalade Club de Tours (ECT), le Club Alpin Français (CAF) de Limoges et celui de Brive-la-Gaillarde.

Les compétitions sont ouvertes aux licenciés de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME) et hors FFME. Le matin, les catégories « microbes » et « poussins » de l'École d'escalade s'affronteront de 10 h à 12 h, les benjamins et minimes concourent

de 13 h à 18 h. À partir de 19 h, place aux cadets, juniors, seniors et vétérans.

Le GAG est devenu le club le plus important de l'Indre en termes de licencié(e)s et le record sera atteint cette année avec près de 200 adhérent(e)s issu(e)s du bassin d'Argenton-sur-Creuse. De nombreux créneaux sont proposés toute la semaine sur les SAE de Saint-Gaultier et Argenton-sur-Creuse.

Le conseil municipal refuse de céder la compétence assainissement

Le conseil municipal de Saint-Gaultier s'est tenu le 4 octobre et les différentes délibérations ont été débattues et adoptées. Les élus s'opposent, notamment au transfert des compétences assainissement à la communauté de communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse.

Bruno Chartier, maire de Saint-Gaultier a tout d'abord lu les décisions prises précédemment, notamment la fixation des tarifs pour le périscolaire, l'accueil de loisirs le mercredi et les vacances de Toussaint, Noël et Pâques ; les décisions modificatives pour le réajustement des comptes du budget 2019.

Rapports annuels pour l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la région de Saint-Gaultier. Le conseil approuve à l'unanimité, les rapports annuels présentés par le SIEPAC de la région de Saint-

Gaultier sur la qualité et le prix du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2018.

Compétence assainissement - opposition de transfert à la communauté de communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse. Le conseil municipal conteste l'interprétation faite par le préfet à partir de la lecture des statuts de la communauté de communes, selon laquelle la CDC Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse exerce partiellement la compétence assainissement.

Il est affirmé que la CDC Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse est compétente uniquement en ce qui concerne la gestion de la station d'épuration d'Argenton, et que cette compétence spécifique ne saurait être assimilée à la compétence assainissement dont il est question dans la loi.

En l'occurrence, la communauté de communes ne facture pas directement le paiement au bénéficiaire du service, mais reçoit une contri-

bution financière de la part des collectivités compétentes.

Le conseil municipal conteste politiquement le transfert à la CDC Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse de la compétence assainissement, et invoque le fait que la gestion technique territoriale ne coïncide pas avec l'échelon administratif communautaire, ce qui pose nombre de difficultés (bassins versants, moyens humains et techniques, diversité des modes de gestion technique et financière (...))

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, pour la proposition d'opposition énoncée ci-dessus.

Autorisation donnée au maire pour la signature du marché de travaux de réaménagement du 53 avenue de Lignac. Au cours de sa séance du 29 Mai 2015, le plan de financement avait été adopté pour un montant de 213 000 € TTC qui comprenait : 32 000 € pour l'acquisition du Silo, 115 000 € pour la démolition du

bâtiment existant et 66 000 € pour l'aménagement de surface. Souhaitant lancer la démolition avant la fin de l'année, le conseil municipal autorise le maire à lancer la procédure de démolition du silo en deux tranches.

RASED - Fixation de la participation des communes utilisatrices du RASED au financement du budget 2019. Considérant que le RASED intervient dans les écoles de Chaillac, La Châtre-L'Anglin, Mouhet, Prissac, Lignac, Saint-Benoît-du-Sault, Roussines, Nuret-le-Ferron, La Pérouille, Thenay, Rivarennes, Saint-Gaultier et Luant et considérant la demande de l'équipe pédagogique du RASED, de participer au financement de leur budget, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, adopte, à l'unanimité, la méthode de calcul de la participation des communes utilisatrices du RASED au financement du budget 2019 en divisant le coût total par le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles d'inter-

vention, arrête cette participation à 2,50 € par enfant pour le budget de fonctionnement 2019 et charge le maire d'obtenir l'accord des communes concernées pour le versement librement consenti de cette participation et d'établir les titres de recette correspondants.

SDEI - Approbation d'une convention relative au versement par le Syndicat départemental d'énergies de l'Indre à la commune d'un fonds de concours au titre de l'année 2019. Vu la délibération du SDEI en date du 27 septembre 2019 portant approbation d'une convention relative au versement par le SDEI à la commune de Saint-Gaultier d'un fonds de concours au titre de l'année 2019, le conseil municipal décide à l'unanimité, que la commune entend bénéficier du fonds de concours versé par le SDEI et autorise le maire à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.